



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2020**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 novembre 2020 soit adopté.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020 soit approuvé.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. CORRESPONDANCE

Mairesse Smith

Aucun rapport n'est déposé.

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Conseiller Peart

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 19 octobre 2020 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.3. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Conseillère Kez

Relativement à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière dépose les rapports suivants :

1. l'état comparatif, au 30 septembre 2020, des revenus et dépenses de l'exercice financier 2020 et de ceux de l'exercice financier 2019 pour la période correspondante, dont copie est jointe aux présentes ;
2. l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2020 et de ceux prévus au budget adopté pour cet exercice, dont copie est jointe aux présentes.

7. MARDI JE DONNE 2020 - APPUI DE LA VILLE DE WESTMOUNT

ATTENDU QU'après le Vendredi fou et le Cyberlundi vient le *Mardi je donne*, une journée mondiale de la générosité qui encourage la tenue d'activités au bénéfice d'organismes caritatifs et sans but lucratif ;

ATTENDU QUE l'opération *Mardi je donne* fut créé à New York en 2012 par la Fondation des Nations Unies, en partenariat avec les organisations communautaires locales afin de célébrer la philanthropie et le bénévolat ;

ATTENDU QUE *Mardi je donne* est maintenant souligné par plus de 6 500 organismes caritatifs et sans but lucratif canadiens et reconnu comme la « journée marquant le début de la période de générosité des Fêtes » ;

ATTENDU QUE *Mardi je donne* est une occasion d'encourager les résidents à aider leur prochain durant toute la période des Fêtes ainsi que pendant le reste de l'année ;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite encourager ses citoyens à appuyer les organismes caritatifs sur son territoire.

PROPOSEUR

Conseillère Gallery

APPUYEUR

QUE la Ville de Westmount appuie le mouvement *Mardi je donne* qui aura lieu le mardi 1er décembre 2020 et invite tous ses résidents à y participer.

8. RADIATION DE COMPTES CLIENTS EN SOUFFRANCE D'HYDRO WESTMOUNT

ATTENDU QU'Hydro Westmount a inscrit à son budget de 2020, la somme de 78 566,61 \$ à titre de comptes en souffrance pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU QU'une réserve de 78 566,61 \$ a déjà été comptabilisée dans les rapports financiers d'Hydro Westmount pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE les comptes clients faisant l'objet de la présente demande d'autorisation ont été confiés, sans succès, à une agence de recouvrement.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Shamie

QUE la liste des comptes clients en souffrance d'Hydro Westmount pour l'année 2017, ci-jointe, soit radiée pour un montant de 78 566,61 \$.

9. AMÉNAGEMENT URBAIN - APPROBATION DES PERMIS

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à la recommandation préalable des plans par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 de ce règlement, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces recommandations du comité.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de ses réunions tenues le 27 octobre et le 10 novembre 2020, les demandes de permis de construction se trouvant à la liste ci-jointe des demandes de permis qui sont recommandées pour être approuvées, telles que révisées conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, soient approuvées.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1564 VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 69 CONCERNANT LES PARCS

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Gallery

AVIS DE MOTION

La conseillère Gallery donne avis de motion de l'intention de soumettre à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement n° 1564 intitulé *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 69 concernant les parcs*.

OBJET

L'objet de ce règlement est d'établir les heures d'ouverture de l'aire de glissade au Parc King George, des terrains de basketball et des patinoires extérieures ainsi que les conditions d'utilisation de l'aire de glissade au Parc King George.

Une copie de ce projet de règlement est déposée et disponible pour consultation.

10.2. NOMINATION - CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

ATTENDU QUE le 1er avril 2019, le conseil municipal a adopté les *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

ATTENDU QUE le poste de chef de division - ressources humaines a été aboli et remplacé par le poste de conseillère en ressources humaines ;

ATTENDU QUE la directrice des Ressources humaines recommande la nomination de madame Laurie Meloche au poste de conseillère en ressources humaines du Service des ressources humaines.

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE madame Laurie Meloche soit nommée au poste de conseillère en ressources humaines du Service des ressources humaines, grade 8, à compter du 7 décembre 2020, conformément à la recommandation salariale de la direction du Service des ressources humaines contenue au sommaire décisionnel no 2020-1123 et selon les modalités prévues aux *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

QUE cette nomination soit à titre permanente lorsque madame Meloche aura complété une période de probation conformément à l'article 2 des *Conditions de travail et rémunération des cadres*.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE